

HAITI

Avec 30€ par mois

PARRAINER UN ENFANT

C'est lui donner la chance d'aller à l'école, d'apprendre un métier, d'avoir une vie d'adulte décente.

C'est aussi aider sa famille à aller mieux.

PARRAINER UNE STRUCTURE

Maison d'accueil, orphelinat, école

C'est lui donner les moyens d'apporter le maximum de bien-être aux enfants qu'elle accueille

Les parrainages sont versés trimestriellement en Haïti et remis aux familles par les onze partenaires que nous avons là-bas. Tous les détails de fonctionnement des parrainages en Haïti sont précisés dans une charte.

FORMULAIRE ci-dessous

Vos données sont exclusivement utilisées par notre association. Conformément à la nouvelle réglementation RGPD, votre autorisation est nécessaire. Veuillez cocher la case ci-dessous :

J'autorise Accueil et Partage à disposer de mes données personnelles dans le cadre de ses actions de solidarité internationale pendant le temps nécessaire au processus.

Pour parrainer merci de remplir le tableau ci-dessous et l'envoyer à la responsable des parrainages :

Madame, Monsieur.....

Adresse.....

.....

Email.....tél

S'engage à parrainer pour une durée minimum d'un an et à verser pour :

un enfant : une structure

30 € /mois 90€ /trimestre autre somme

Mode de règlement : Chèque à l'ordre d'Accueil et Partage à adresser à la trésorière

Virement bancaire RIB en annexe

SI vous souhaitez adhérer à l'association, la cotisation est de 35 €

Les versements donnent droit à une déduction fiscale de 66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année.

Compte tenu des déductions fiscales :

Un parrainage annuel de 360 € vous coûte réellement 118.80 €

Responsable Haïti : Anaïs FRAYSSINET – 79 chemin de Revaison – 69800 SAINT-PRIEST
email : ecolageaep@gmail.com